



## Communiqué

### Un plan climat et des mesures renforcées pour viser la neutralité carbone d'ici à 2030

**Ville pionnière en matière de durabilité et de politique énergétique, Lausanne entend jouer un rôle moteur et incitateur dans la lutte contre le réchauffement climatique et se fixer un objectif de neutralité des émissions carbone à l'horizon 2030. Pour l'atteindre, la Municipalité propose, d'ici 2021, l'élaboration d'un plan climat appuyé par le travail d'experts et conçu comme un instrument stratégique et transversal, comprenant des mesures tant de réduction des émissions que d'adaptation aux changements climatiques. Dans l'immédiat, la Ville prévoit le renforcement de mesures dans les domaines notamment de l'énergie, de la mobilité, ou de la construction. Plus de 300 millions seront en particulier investis d'ici à 2030 pour la rénovation et l'assainissement des bâtiments scolaires.**

La Municipalité de Lausanne s'engage résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle veut élaborer une politique structurée, cohérente et portée par l'ensemble des directions municipales, qui soit à la hauteur du problème ainsi que des préoccupations et attentes grandissantes des Lausannoises et Lausannois. Depuis la signature de la première Convention des Maires en 2009, Lausanne a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> en tonnes par habitant de 30% en 2016 par rapport à 2005, année de référence. Forte de son expérience de ville pionnière en matière de durabilité et de politique énergétique, Lausanne dispose du savoir-faire nécessaire pour jouer un rôle moteur et incitateur en matière climatique, tout en disposant de ressources financières spécifiques au service de cette politique.

A l'instar d'autres villes du pays, Lausanne vise la neutralité carbone à l'horizon 2030. L'objectif 2050 de la Confédération fixe la limite des émissions entre 1 et 1.5 tonne par habitant et par année, en cohérence avec les obligations internationales découlant de l'Accord de Paris. Il devra être non seulement atteint, mais accéléré et dépassé. Des mesures peuvent être prises sans délai, mais il s'agit aussi d'identifier celles qui seront mises en place à plus long terme. Pour ce faire, un travail de fond, avec l'appui d'experts, en dialogue et coordination aussi bien avec le Canton qu'avec les autres Villes suisses, doit être entamé. Ainsi, la Municipalité propose une démarche en deux étapes :

- d'une part, mettre en place des mesures immédiates en particulier en termes d'énergie, de mobilité, de nature en ville et de biodiversité, ainsi que de construction et d'assainissement des bâtiments. Dans ce cadre, des montants importants seront déployés au plan des investissements, en particulier en matière d'assainissement des bâtiments scolaires ;
- d'autre part, dans la perspective d'une neutralité des émissions carbone à l'horizon 2030, effectuer un travail d'analyse et de recensement complet de l'ensemble des mesures - légales, opérationnelles, financières - nécessaires pour atteindre cet objectif ainsi que leurs implications sociales et économiques. La Municipalité propose de réaliser ce travail, qui constituera à proprement parler le plan climat de la Ville de Lausanne, d'ici la fin de l'année 2021. Le plan climat constituera un instrument stratégique, transversal et opérationnel qui favorise la convergence et la mise en cohérence des politiques publiques sectorielles au regard des enjeux climatiques.

#### Des projets conçus comme vecteurs de réduction du CO<sub>2</sub>

Dans l'immédiat, les domaines d'action prioritaires concerneront la politique de l'énergie, de la mobilité, de l'assainissement du parc immobilier et le développement de celui-ci qui représentent des leviers importants en termes de réduction du CO<sub>2</sub>. Le m2, la réalisation du m3 ou le futur tram, la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup ou des Prés-de-Vidy sont autant de projets concrétisés, en cours ou à venir, dont la réalisation permet une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre. La Ville



prévoit par ailleurs des travaux de rénovation et d'assainissement du parc des immeubles scolaires à hauteur de plus de CHF 300 millions d'ici à 2030 (CHF 410 millions d'ici 2040).

Parallèlement à des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mesures d'adaptation aux changements climatiques sont incontournables, la concentration de chaleur étant particulièrement importante dans les villes. La Municipalité proposera des mesures de planification du territoire par l'intermédiaire d'un nouveau Plan général d'affectation. Elle renforcera sa politique de nature en ville, de protection et de promotion de la biodiversité. La Ville entend ainsi favoriser un environnement urbain propice à la santé de la population ainsi que des infrastructures moins vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il en va de même du cycle de l'eau, de la diversification des sources d'approvisionnement à l'amélioration du traitement des eaux usées.

C'est le plan des investissements communaux qui assurera l'essentiel de la mise en œuvre des mesures lausannoises contre le réchauffement climatique. La Municipalité entend renforcer et pérenniser les moyens financiers à disposition afin d'intensifier significativement les efforts déjà engagés dans le domaine de la durabilité.

## **Se donner les moyens d'agir**

Grâce à des plans d'actions et instruments de financement développés en précurseur depuis une vingtaine d'années, la Ville de Lausanne dispose en effet de moyens, avec le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) et le Fonds pour le développement durable (FDD). Cela lui permet d'orienter rapidement un dispositif existant vers des mesures plus spécifiquement destinées à limiter le réchauffement climatique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter à ses conséquences.

Ainsi les moyens affectés aux FEE et au FDD seront accrus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettant d'affecter CHF 2,8 millions supplémentaires par année à des mesures environnementales, en particulier dans le domaine de l'assainissement des bâtiments scolaires. De plus, le tarif électrique Combi (énergie d'origine non-renouvelable) proposé par les Services industriels de la Ville sera remplacé par le seul produit Nativa, 100% renouvelable. Ce dispositif entraîne des adaptations de taxes et des modifications tarifaires. Celles-ci interviennent dans un contexte favorable où le prix de l'électricité diminuera en 2020, comme cela a été le cas de manière sensible depuis dix ans. Pour les ménages, les modifications proposées seront ainsi neutres sur le plan financier. Un plan d'accompagnement sera mis en place pour les entreprises lausannoises qui, actuellement fournies en courant non renouvelable, souhaiteraient être épaulées dans leur transition énergétique.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic, +41 21 315 22 10**

Lausanne, le 22 août 2019